

## Couverture Maladie Universelle : CMU : Mode d'emploi

Toutes les informations concernant la CMU-C sur :

[http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/Vous\\_beneficiez\\_de\\_la\\_CMU-Complementaire.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/Vous_beneficiez_de_la_CMU-Complementaire.pdf)

### Présentation du dispositif

#### La CMU DE BASE

Couverture de base sans la prise en charge

Formulaire téléchargeable pour une demande de protection de base :

[http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/formulaires/S3710.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/formulaires/S3710.pdf)

#### LA CMU COMPLEMENTAIRE

Soins pris en charge à 100 % sans avance de frais, y compris pour la part non remboursée par la Sécurité sociale et le forfait journalier hospitalier. Formulaire téléchargeable pour une demande de CMU-C :

[http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/formulaires/S3711.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/formulaires/S3711.pdf)

#### L'AIDE COMPLEMENTAIRE SANTE

Aide financière pour l'acquisition d'un contrat d'assurance maladie complémentaire de santé individuel. (Pour les personnes dont les revenus se situent entre le plafond de la CMU complémentaire et ce même plafond majoré de 20%).

Formulaire pour une aide à la complémentaire santé : [http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/formulaires/S3715.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/formulaires/S3715.pdf)

### Qui peut en bénéficier ?

#### La CMU.

Trois conditions à respecter :

1. vous habitez en France depuis plus de trois mois : cliquez ici pour trouver les lieux permettant une domiciliation dans le 18e [Liste des lieux pour la domiciliation](#)
2. vous êtes en situation régulière ;
3. le revenu de votre foyer par année ne dépasse pas un montant maximum. Dépassez-vous ce plafond ? Cliquez ici pour le savoir [Plafond des ressources pour accéder à la CMU-C](#)

#### Aide à la complémentaire santé

Le revenu par année de votre foyer ne doit pas dépasser un plafond des ressources [Plafond des ressources permettant une aide à la complémentaire santé](#).

Où déposer sa demande de CMU ? Cliquez ici pour le savoir [Lieux de dépôt des demandes de CMU](#).

Votre demande d'aide complémentaire santé est à faire auprès de votre caisse d'assurance maladie. En cas d'accord, celle-ci vous remet une attestation de droit à l'aide complémentaire santé. Sur présentation de cette attestation à une mutuelle, une société d'assurances, ou une institution de prévoyance, vous bénéficiez de la réduction sur le contrat santé individuel que vous avez choisi de souscrire ou que vous avez déjà souscrit.

Il existe des lieux où l'on peut vous accompagner pour préparer votre dossier. [Liste](#)

### Renouvellement de la CMU

Lors du renouvellement de vos droits à la C.M.U. de base, vous devrez justifier avoir votre foyer habituel et permanent en France ou avoir séjourné plus de 6 mois sur le territoire.

### Que peut-on faire avec la CMU ?

La C.M.U. complémentaire présente plusieurs avantages :

- la prise en charge du ticket modérateur ;
- la prise en charge des dépassements de tarifs ans la limite d'un certain montant ;
- la dispense d'avance de frais Sur présentation de votre carte Vitale (ou de votre attestation de droit à la C.M.U. complémentaire),
- Par ailleurs, si vous bénéficiez de la C.M.U. complémentaire, vous pouvez bénéficier du tarif de première nécessité (T.P.N.) et du tarif spécial de solidarité (T.S.S.):